que totto ies choles one éic tirées d'i reant.

ne peut que vous être inferieur. Or il n'y avoit point d'autre substance que la vôtre, ô mon Dieu; c'est-à-dire, celle de cette Trinité qui n'est qu'un, & de cette unité qui subsiste entre trois choies difserentes; & par consequent, il saudroit que vous eussiez fait le ciel & la terre de vôt e substance, si vous les aviez faits de quelque chose.

2 5

C'est donc de rien que vous avez fait,& ce cie/(a), qui étoit quelque chose d'excellent, & cette terre, (b), qui étoit si peu de chose : car comme vous êtes tout bon & tout puissant, vous êtes le principe de tout ce qui a quelque degré de bonté. C'est donc vous qui avez fait, & cette grande chose à quoy l'Ecriture donne le nom de ael; & cette chose si basse, à quoy elle donne celuy de terre. Vous étiez; mais il n'y avoit nulle autre chose que vous. C'est donc de rien, encore une fois, que vous avez fait le ciel & la terre ; c'est à dire, deux sortes de natures, dont l'une approchoit de vôtre substance, & n'avoit que vous au-dessus d'elle ; & l'autre n'étoit presque rien, & n'avoit au-dessous d'elle que le néant.

(a) C'est à dire, les substances spirituelles, comme l'on verra plus bas.

(b) C'est à-dire, la matiere commune de tous les corps,

## CHAPITRE VIII.

Quelle étoit d'abord cette matiere, que l'Ecriture designe par le mot de tetre. Q se les natures intelle tuelles . d fi nées par celuy de ciel, avoient été créées avant le ciel visible.

Ce que ce ciel de cet e terre que Dieu ercz dans le comon sicement. 16.

E ciel, que vous creates dans le commentement, n'est donc autre chose que ce ciel du ciel, qu'il est écrit, que vous vous êtes reservé\*; au lieu que vous avez donné en partage aux enfans des honimes, ciette terre dont il est parlé au même \* Pf, 113. endroit; c'est-à-dire, toute cette masse corporelle que leurs yeux voyent, & que leurs mains tou-